

# Conseil régional de l'Atlantic



**unifor**

Atlantic Council  
Conseil de l'Atlantique

**2023**

# Conseil régional de l'Atlantique 2023

Bonjour,

Nous sommes heureux d'annoncer que le Conseil régional de l'Atlantique se tiendra en présentiel du 1er au 3 juin 2023 à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

En plus des affaires courantes du Conseil, le programme de cette année comprendra l'élection des membres du comité exécutif du Conseil régional de l'Atlantique et des comités permanents régionaux. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les élections à la page 6.

Veuillez vous assurer que les déléguées et délégués pourront rester jusqu'à la fin du Conseil le samedi 3 juin, même si cela pourrait les obliger à ne rentrer chez eux que le dimanche 4 juin.

Les inscriptions au Conseil régional de l'Atlantique se feront uniquement au moyen de notre système d'inscription en ligne. Le nom d'utilisateur, le mot de passe et les renseignements sur le nombre de déléguées et délégués admissibles pour chaque section locale seront communiqués aux présidentes et présidents des sections locales dans un autre courriel. Si vous avez de la difficulté à ouvrir une session, communiquez avec [laura.vickery@unifor.org](mailto:laura.vickery@unifor.org) pour obtenir de l'aide.

Nous avons hâte d'accueillir à Moncton des membres des quatre coins de la région de l'Atlantique pour célébrer la force et la solidarité de notre syndicat.

En toute solidarité,



**Matt Blois**  
Président du Conseil régional de l'Atlantique



**Jennifer Murray**  
Directrice de la région de l'Atlantique



# **POLITIQUE SUR LA COVID-19 DANS LE CADRE DES ÉVÉNEMENTS D'UNIFOR**

## **PRÉVENTION DE LA COVID-19**

Depuis le début de la pandémie, Unifor et son Conseil exécutif national ont émis des déclarations et adopté des politiques dans le but de maintenir les normes de santé et de sécurité les plus élevées pour protéger tous les membres d'Unifor lors d'événements et en milieu de travail. Toutes les décisions prises par le syndicat relativement à ses politiques de protection contre la COVID-19, tant pour les événements du syndicat que pour nos lieux de travail, sont fondées sur les directives fournies par les autorités de santé publique et les autorités scientifiques.

Dès le départ, nous avons reconnu que nous aurions à réévaluer constamment nos positions en raison de la nature évolutive de la pandémie et du virus de la COVID-19, ainsi que des directives et des conseils des autorités de santé publique. La situation s'est améliorée, mais nous ne sommes pas encore au bout de nos peines. Nous ne sommes pas encore dans un monde d'après-pandémie.

En raison de la grande échelle et de la portée importante du prochain Congrès régional de l'Ontario, notre syndicat est dans l'obligation de maintenir ses directives et ses normes de protection afin de continuer d'assurer la santé et la sécurité de tous ses membres, de toutes ses déléguées et de tous ses délégués, ainsi que de l'ensemble de son personnel, y compris les personnes les plus vulnérables parmi nous.

Une politique complète modifiée de protection contre la COVID-19 demeure en vigueur pour faire en sorte que les protocoles de sécurité suivants demeurent en place dans le cadre du Conseil régional de l'Ontario:

- Auto-évaluation obligatoire à remplir pour toutes les déléguées et tous les délégués, avec l'exigence que les déléguées et délégués évitent de se présenter sur les lieux du Conseil régional de l'Ontario s'ils présentent des symptômes ou s'ils obtiennent un résultat positif à un test diagnostic;
- Création d'un environnement favorable à la vaccination en établissant que la pleine vaccination est fortement encouragée pour toutes les déléguées et tous les délégués participant au Conseil régional de l'Ontario;
- Création d'un environnement favorable au port du masque en encourageant fortement le port du masque, en mettant des masques à disposition à l'inscription, en donnant l'exemple et en faisant régulièrement des déclarations sur la nécessité de respecter la sécurité et le bien-être de chacune et chacun durant l'événement ;
- Obligation pour toutes les déléguées et tous les délégués de signaler immédiatement toute maladie qui se déclare pendant le Conseil régional de l'Ontario pour que les organisateurs puissent aviser les autres participants des risques et mettre en place des protocoles de protection additionnels, au besoin;
- Communication ouverte encouragée entre les déléguées et délégués, et les organisateurs à propos des directives de protection contre la COVID-19 ou de tout problème qui pourrait survenir.

## **AVANT L'ARRIVÉE**

Prior to arriving on site, we require that every participant respond to the pre-screening questionnaire included in this package. You must self-screen with the attached questionnaire daily before presenting to the physical location of the event.

Avant d'arriver sur le site, nous demandons à chaque participante et participant de répondre au questionnaire de dépistage inclus dans ce dossier. Vous devez faire votre propre dépistage en utilisant le questionnaire ci-joint chaque jour avant de vous présenter sur le lieu physique de l'événement.

Si vous répondez « oui » à l'une de ces questions, ou si vous vous sentez mal de quelque manière que ce soit, ne vous rendez pas sur le lieu de l'événement. Nous vous demandons d'annuler immédiatement votre participation en prévenant [laura.vickery@unifor.org](mailto:laura.vickery@unifor.org)

# PROGRAMME PRÉLIMINAIRE

## Jeudi le 1 juin, 2023

### 8:30 a.m. Réunion des président(e)s

Les présidents sont encouragés à inviter un(e) membre de leur exécutif ou un(e) président(e) d'unité(e) à assister à la réunion des président(e)s avec eux.

1:30 p.m. Caucus des travailleuses et travailleurs ayant une inCapacité

2:30 p.m. Caucus LGBTQ

3:30 p.m. Caucus des travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur

4:30 p.m. Caucus des jeunes travailleuses et travailleurs

## Vendredi le 2 juin, 2023

9 h 00 Plénière du Conseil régional de l'Atlantique

17 h 00 Ajournement approximatif

## Samedi le 3 juin, 2023

9 h 00 Plénière du Conseil régional de l'Atlantique

17 h 00 Ajournement approximatif\*

\*La séance du samedi se poursuivra jusqu'à la fin des travaux du Conseil. D'autres détails sur le programme seront communiqués à l'approche de l'événement.

## LES CAUCUS SUR L'ÉQUITÉ

Les caucus sur l'équité auront lieu le jeudi 1er juin en après-midi, afin de permettre aux membres des groupes en quête d'équité de se concentrer sur l'important travail de leur caucus et de participer aux caucus qui les concernent. Veuillez consulter le programme ci-dessus pour connaître les heures exactes de chaque caucus.

Le caucus sur la condition féminine aura lieu vendredi pendant la pause dîner.

Veuillez noter que les caucus sur l'équité seront des activités à huis clos auxquelles les alliés ne seront pas invités.



# INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront entièrement en ligne. Veuillez visiter : <https://register1.unifor.org>. La date limite pour l'inscription est le 12 mai, 2023.

Les informations relatives à l'inscription de votre section locale vous seront envoyées dans un courriel spécial. En tant que responsable de la délégation, il incombe à la présidente ou au président d'inscrire tous les membres de la délégation d'une section locale.

Vos informations d'inscription sont confidentielles et ne doivent pas être partagées.

Pour inscrire votre délégation, sélectionnez l'un des événements suivants :

- Conseil régional de l'Atlantique 2023
- CRA 2023 Réunion des président(e)s

Pour vous inscrire à plusieurs événements, veuillez vous déconnecter et vous reconnecter pour sélectionner l'événement suivant sur l'écran d'accueil.

**Il est impératif que vous utilisiez le courriel personnel de chaque membre que vous inscrivez.**

## NOTES IMPORTANTES

Les membres actuels du comité exécutif et du comité permanent du Conseil régional de l'Atlantique doivent être inscrits comme faisant partie de la délégation de votre section locale, soit comme délégué(e) ou délégué(e) spécial(e) de votre section locale.

**Chaque membre de votre délégation DOIT être inscrit avec une adresse courriel unique.** Nous vous recommandons de NE PAS utiliser les courriels des compagnies. Ces adresses seront utilisées pour contacter chaque membre afin de vérifier les détails de l'inscription et lui faire remplir un questionnaire confidentiel d'auto-identification sur l'équité.

Si vous souhaitez modifier les inscriptions de votre section locale ou si vous rencontrez des difficultés lors de votre inscription, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante [laura.vickery@unifor.org](mailto:laura.vickery@unifor.org).

## DÉSIGNATIONS DE LA DÉLÉGATION

Les délégué(e)s sont les seuls membres de la délégation à avoir droit de parole et de vote au Conseil. Chaque section locale dispose d'un nombre limité de délégué(e)s en fonction des calculs suivants:

- Sections locales de 1 à 250 membres - 1 délégué(e)
- Sections locales comptant de 251 à 500 membres - 2 délégué(e)s
- Sections locales comptant de 501 à 750 membres - 3 délégué(e)s
- Sections locales comptant de 751 à 1 000 membres - 4 délégué(e)s
- Sections locales comptant 1 001 à 1 250 membres - 5 délégué(e)s

Et une personne déléguée de plus pour chaque tranche de 250 membres. Veuillez vous référer aux règlements du conseil pour les informations sur les sections locales amalgamées. [Les règlements du CRA sont disponibles sur Unifor.org.](https://unifor.org)

**Les délégué(e)s spéciaux** ont droit de parole mais pas de vote au Conseil. Cette catégorie peut inclure des membres de votre exécutif, des président(e)s d'unité ou des membres de groupes en quête d'équité (TTAC, jeunes travailleuses et travailleurs, travailleuses et travailleurs ayant une incapacité, LGBTQ ou femmes).

**Les observateurs** n'ont ni droit de parole ni droit de vote au Conseil et peuvent être des membres qui ne remplissent pas les conditions requises pour être délégués spéciaux. Les sections locales peuvent inscrire plusieurs observateurs.

**Les suppléant(e)s** peuvent remplacer un(e) délégué(e) votant(e) dans le cas où un(e) délégué(e) est appelé(e) à s'absenter du conseil. Les suppléants n'ont pas le droit de parole ni de vote, sauf s'ils remplacent un délégué absent. Chaque section locale ne peut inscrire qu'un seul suppléant.

## ÉLECTIONS

Selon les règlements du Conseil, à la suite du congrès statutaire, le Conseil régional de l'Atlantique doit réélire tous les postes pour le prochain mandat de 3 (trois) ans. Les postes à pouvoir sont les suivants :

Président(e) du CRA - 1  
Vice-président(e) du CRA - 1  
Secrétaire-trésorier(ière) - 1  
Membre ordinaires du CRA - 7  
Comité permanent en santé et sécurité du CRA - 3  
Comité permanent d'action politique du CRA - 3  
Comité permanent PAEF/dépendances du CRA - 3

\*Comité permanent des travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur du CRA - 3  
\*Comité permanent des jeunes travailleuses et travailleurs du CRA - 3  
\*Comité permanent sur la condition féminine du CRA - 3  
\*Comité permanent des travailleuses et travailleurs ayant une incapacité de CRA - 3  
\*Comité permanent des LGBTQ du CRA - 3

\*Les postes du comité permanent de l'équité seront comblés à la suite d'une élection par les pairs pendant leurs caucus sur l'équité. Veuillez consulter le programme du Conseil au moment de l'inscription pour connaître les dates et heures des caucus.

Les élections qui auront lieu au Conseil se dérouleront samedi le 3 juin. L'inscription et les changements au statut de délégué(e) seront fermés au moins 1 (une) heure avant le vote.

Toute personne souhaitant exprimer son intérêt à se présenter à un poste au sein du comité exécutif ou des comités permanents du CRA peut remplir le formulaire en se rendant sur le site suivant <https://form.jotform.com/230433576811050>

La date limite pour soumettre votre formulaire est le 26 mai 2023.

Les nominations formelles pour l'exécutif et les comités permanents du CRA auront lieu pendant le Conseil. Conformément à nos règlements (Article 5 : Élections) :

*...une déléguée ou délégué proposant la candidature d'une ou d'un autre délégué peut faire une brève déclaration et tous les candidats doivent avoir l'occasion d'adresser la parole aux déléguées et délégués.*

Veillez noter que les candidat(e)s doivent s'assurer qu'ils ont le soutien de la ou du président de leur section locale avant d'accepter une mise en candidature. Les sections locales d'origine des membres du comité exécutif et des comités permanents du CRA doivent s'engager à soutenir financièrement votre mandat de trois (3) ans, y compris les coûts associés à votre participation au CRA en tant que membre de leur délégation pour votre mandat. Le soutien financier peut également inclure le temps perdu pour le travail en comité et/ou des séances de formation à Port Elgin, entre autres.

## ACCESSIBILITÉ

Unifor s'efforce de rendre toutes les réunions et tous les événements du syndicat accessibles et sans obstacles. Si vous avez besoin de mesures d'adaptation pour des besoins liés aux droits de la personne, nous vous invitons à nous fournir les renseignements pertinents afin que nous puissions prendre toutes les mesures raisonnables pour éliminer les obstacles à votre participation à votre syndicat.

Tous les documents peuvent être fournis dans un format plus accessible aux besoins des membres, sur demande.

Veillez envoyer vos demandes par courriel à [laura.vickery@unifor.org](mailto:laura.vickery@unifor.org).

**VUE - AUDITION - MOBILITÉ - ENDURANCE - ASSISTANCE**

## SUR LE LIEU

**ENREGISTREMENT À LA CONFÉRENCE**

La table d'inscription sur place sera ouverte aux heures suivantes pour l'enregistrement des délégués.

Jeudi le 2 juin	12 h 30 à 17 h 00
Vendredi le 3 juin	8 h 00 à 17 h 00
Samedi le 4 juin	8 h 00 à 12 h 00

En cas d'élection, l'inscription sera fermée au moins une heure avant le scrutin.



# VOYAGES ET LOGEMENTS

## VOYAGES

Les délégations qui se rendent à Moncton par avion sont invitées à utiliser le code suivant sur [aircanada.com](http://aircanada.com) pour bénéficier de prix réduits sur leurs billets.

**Code de réduction : M2J9ABQ1**

Les délégués qui souhaitent se rendre à Moncton en train peuvent bénéficier de tarifs réduits en réservant sur [viarail.ca](http://viarail.ca).

**Code de réduction : 811133**

## DELTA BEAUSÉJOUR

Delta Beauséjour, 750 Main St., Moncton, NB. Le tarif des chambres est de 179,00 \$, la nuitée en occupation simple ou double. La date limite pour les réservations est le **dimanche 3 mai, 2023**. Veuillez appeler 1-506-854-4344. Indiquez "UNA" lors de votre réservation

Ou utilisez le [lien de réservation sécurisé](#) pour réserver en ligne.

### Légende



Delta Beauséjour  
750 rue Main



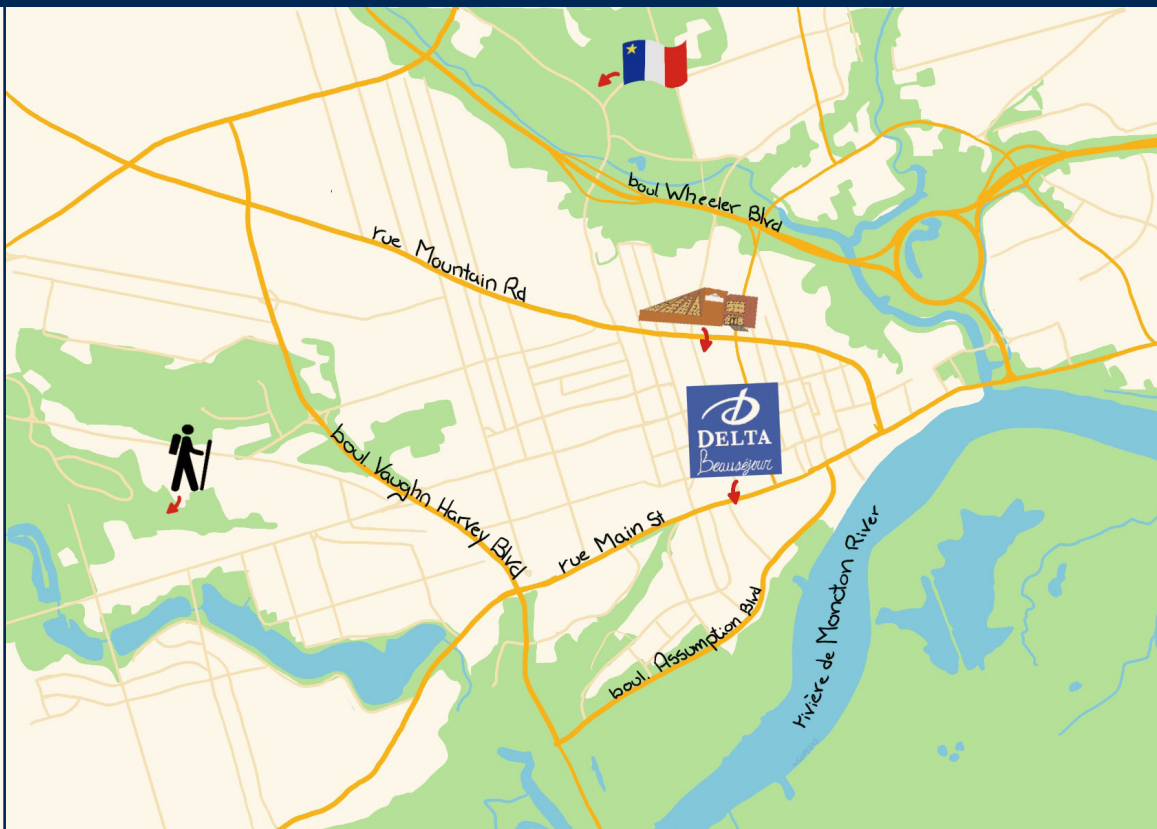
Moncton Museum  
20 rue Mountain



Centennial Park  
811 boul St.-George



Musée acadien de  
l'Université de Moncton  
405 bul de l'Université





# SERVICE DE GARDE

Des services de garde seront fournis sans frais pour les enfants de la petite enfance jusqu'à 14 ans qui ont été inscrits **avant la date limite du 5 mai**.

Les formulaires d'inscription doivent être reçus à la date limite pour garantir l'acceptation aux services de garde! Les services de garde seront disponibles aux heures suivantes :

Jeudi le 1<sup>er</sup> juin        8h30 à 17h30  
Vendredi le 2 juin      8h30 à 17h30  
Samedi le 3 juin        8h30 à ½ heure après l'ajournement

## RÉSOLUTIONS

### RÉSOLUTIONS GÉNÉRALE

Les résolutions à examiner par le Conseil régional de l'Atlantique doivent être reçues au moins 15 jours ouvrables avant l'ouverture du conseil.

La date limite pour les résolutions générales est le 17 mai 2023. Nous vous encourageons à envoyer vos résolutions avant cette date.

### MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

Veuillez noter que, conformément aux règlements du CRA, article 9 : Amendements :

*Les règlements du Conseil régional peuvent être amendés par un vote majoritaire des 2/3 pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, pourvu que toutes les sections locales aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à amender les règlements.*

Afin de se conformer à l'article 9, toute résolution relative aux **modifications des règlements doit être soumise au plus tard le 21 avril 2023**. Les sections locales recevront alors un avis au plus tard le 2 mai 2023.

Les résolutions peuvent être soumises par courriel à [laura.vickery@unifor.org](mailto:laura.vickery@unifor.org).

Veuillez consulter l'exemple de résolution en langage clair sur la page suivante pour savoir comment rédiger votre résolution en utilisant les énoncés « VA » et « PARCE QUE ».

Conseils pour que les résolutions soient claires et compréhensibles par tous

- Ne traiter qu'un seul sujet principal par résolution.
- Utilisez des phrases claires, directes et courtes.
- Utilisez des mots que vos lecteurs comprendront facilement – évitez le jargon, les abréviations et les acronymes.
- Soyez précis. Expliquez ce que vous voulez voir se produire : Ce que vous voulez changer, comment vous voulez le faire, qui doit le faire et quand vous voulez que cela se produise.



**UNIFOR**

Atlantic Council  
Conseil de l'Atlantique

### Modèle de résolution au Conseil régional de l'Atlantique

Le Conseil régional de l'Atlantique d'Unifor va :

1. Encourager toutes les sections locales de l'Atlantique d'utiliser le format recommandé pour les résolutions; et
2. Encourager toutes les sections locales de l'Atlantique de rédiger les résolutions en 200 mots ou moins.

Parce que :

- Le Comité des résolutions doit confirmer que les signatures appropriées sont apposées sur la résolution pour savoir qu'elle provient d'une section locale et qu'elle a été approuvée par ses membres; et
- L'utilisation de mots simples comme « va » et « parce que » aident les déléguées et délégués à comprendre une résolution, en particulier les nouveaux délégués et déléguées.

Résolution soumise par la section locale d'Unifor :

Jane Smith, présidente

---

John Smith, secrétaire archiviste

---